



AGIR POUR LE LOGEMENT



Honoraires au 27 / 03 / 2017.

# HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

## PRESTATIONS

## HONORAIRES TTC<sup>1</sup>

### PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL<sup>2</sup>

(selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel)

• Immeuble à destination totale d'habitation	Entre	125,00 €/lot	et	250,00 €/lot
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre	125,00 €/lot	et	250,00 €/lot

### PRESTATIONS PARTICULIÈRES HORS FORFAIT

(réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel) et **dépassements des horaires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait**

• Immeuble à destination totale d'habitation	Soit tarif convenu par les parties		
	Soit entre	84,00 € /heure et	84,00 € /heure
		au prorata du temps passé	
• Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Soit tarif convenu par les parties		
	Soit entre	84,00 € /heure et	84,00 € /heure
		au prorata du temps passé	

### MAJORATION PRESTATIONS URGENTES DE GESTION DES SINISTRES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES OUVRABLES

Coût horaire TTC majoré de 50 %

### AUTRES PRESTATIONS PARTICULIÈRES (travaux autres que de maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc.)

Sur demande et devis  
Consultez notre catalogue détaillé

### PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIÉTAIRES

État daté	350,00
Mise en demeure	30,00
Autres prestations	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé

Nom commercial et dénomination sociale de l'entreprise, forme juridique, montant du capital social, numéro SIREN/SIRET suivi de « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, nom et adresse du garant.  
En cas de liens de nature capitalistique et/ou juridique avec des banques ou sociétés financières, le mentionner et préciser le(s) nom(s) de cet(ces) établissement(s).

#### LA GESTION FAMILIALE

S.A.S. au capital de 50 000 euros

R.C.S. COMPIEGNE  
N° 512 525 338 000 20

CARTE PROFESSIONNELLE  
CPI 6003 2016 000 014 962  
Délivrée le 09/12/2016  
par la CCI de l'oise

CAISSE DE GARANTIE  
Adhérent 111 81 D  
GALIAN  
89 rue de la boîte 75008 PARIS

[www.fnaim.fr](http://www.fnaim.fr)

La remise d'une note est obligatoire.

<sup>1/</sup> Indiquer l'assiette et le taux, ou le montant, TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

<sup>2/</sup> Ces prestations correspondent à minima à celles énoncées par le décret n°2015-342 du 26 mars 2015 définissant le contrat type de syndicat de copropriété et les prestations particulières.